

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### SUJET

*Ce sujet comporte quatre documents.*

**Les mesures de lutte contre les discriminations contribuent-elles à assurer l'égalité ?**

#### DOCUMENT 1

Article 225-1 [du code pénal]

Modifié par LOI n°2016-832 du 24 juin 2016 - article unique

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme\*, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. [...]

Article 225-2 [du code pénal]

Modifié par LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 - article 3 [...]

La discrimination définie aux articles 225-1 et 225-1-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :

- 1° À refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;
- 2° À entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;
- 3° À refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ; [...].

Source : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

\* Patronyme : nom de famille.

## DOCUMENT 2

### Répartition des élèves de CM2 dans l'enseignement public en ZEP<sup>(1)</sup> ou hors ZEP selon des groupes de niveaux<sup>(2)</sup> en français (en %)

En %	Année	Groupe <1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Public hors ZEP	2003	2,5	11,0	24,7	30,1	20,6	11,1
	2015	0,9	9,2	28,7	33,2	20,3	7,7
Public ZEP	2003	7,3	26,4	34,8	19,5	9,3	2,7
	2015	2,0	19,2	36,9	28,5	10,3	3,1

Champ : élèves de CM2 des écoles publiques dans les ZEP ou hors ZEP de France métropolitaine.

Source : D'après « Maîtrise de la langue en fin d'école », MENESR-DEPP, juillet 2016.

<sup>(1)</sup> ZEP : zone d'éducation prioritaire.

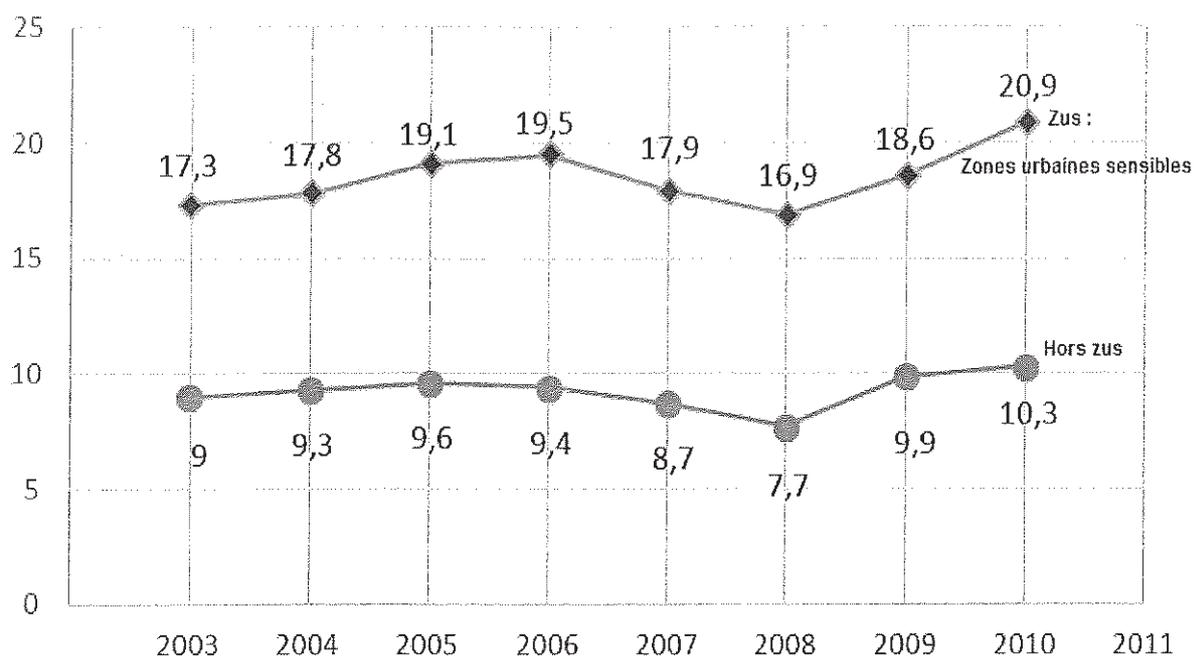
<sup>(2)</sup> Les groupes sont classés selon leur niveau de lecture. Le groupe <1 concerne des élèves de CM2 en très grande difficulté de lecture. Le groupe 5 est le plus performant.

Lecture : En France, en 2015, 2% des élèves de CM2 en zone d'éducation prioritaire sont classés dans le groupe <1 (c'est-à-dire qu'ils sont en très grande difficulté de lecture).

### DOCUMENT 3

#### Taux de chômage (en %) parmi les actifs de 15 à 59 ans selon le lieu de résidence, de 2003 à 2010

En %



Source : D'après Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2011.

Champ : actifs de 15 à 59 ans résidant dans des territoires abritant des ZUS en France métropolitaine.

Lecture : En 2003, en France métropolitaine, 9 % des actifs de 15 à 59 ans résidant dans un quartier hors-ZUS sont au chômage.

Note : Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville et bénéficiant de mesures d'aides particulières, notamment en matière d'emploi.

## DOCUMENT 4

### Taux d'emploi des personnes handicapées et de la population en âge de travailler selon l'âge en 2011 (en %)

	Population reconnue handicapée*	Population en âge de travailler
Tous âges	35	64
15-24 ans	Non significatif	28
25-39 ans	47	79
40-49 ans	41	84
50-64 ans	30	57

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine.

Source : D'après [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)

\*Personne qui entre dans le dispositif d'obligation d'emploi de travailleur handicapé qui s'applique aux employeurs.

## Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### **Première partie : Mobilisation des connaissances**

1. Montrez, en illustrant votre réponse par un graphique, comment la rencontre de l'offre et de la demande sur le marché du travail peut déterminer le salaire. (3 points)
2. Montrez que les catégories socioprofessionnelles sont un moyen de rendre compte de la structure sociale. (3 points)

**Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)**

Après avoir présenté le document, vous comparerez l'évolution du salaire minimum et du salaire moyen entre 2000 et 2013.

**Evolution du SMIC\* net mensuel et du salaire net mensuel moyen des postes à temps complet entre 2000 et 2013 (en indices, base 100 en 2000)**

	Indice du SMIC net mensuel	Indice du salaire net mensuel moyen
2000	100	100
2001	102,1	100,4
2002	103,5	100,8
2003	104,8	100,6
2004	108,4	100,6
2005	112,2	101,7
2006	114,9	101,8
2007	115,5	102,9
2008	115,8	103,3
2009	117,8	104,6
2010	117,3	105,2
2011	117,5	106,1
2012	118,9	105,4
2013	119,1	107

Champ : Salariés du secteur privé et des entreprises publiques hors agriculture en France, en euros constants. Les postes à temps complet correspondent à une durée légale hebdomadaire de travail de 35 heures.

Source : INSEE, 2016.

\* SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire  
(10 points)**

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet :** À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les pays européens mènent une expérience d'intégration plus étroite de leurs économies.

**DOCUMENT 1**

De fait, au sortir de la guerre, le continent européen est exsangue\*, la pénurie est omniprésente. [...]

Comme le suggéra notamment la commission économique pour l'Europe de l'ONU dans un rapport de 1948, la relance de l'Europe suppose « une profonde transformation de l'économie européenne ».

Cette transformation est aujourd'hui incontestable. Avec 458 millions de consommateurs (dont le niveau de vie est l'un des plus élevés au monde), l'Union européenne (UE) est l'espace économique le plus grand et le plus riche au monde. [...]

L'importance du marché européen a permis aux entreprises européennes et notamment françaises d'être moins dépendantes de la conjoncture internationale. La très grande majorité d'entre elles privilégient ainsi les exportations dans le reste des États membres de l'UE. [...]

Depuis l'origine, les traités communautaires ont assigné comme « but essentiel » à l'action de l'Union et de ses États « l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples ». Dans ce contexte, la Communauté reçoit pour mission « de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie ».

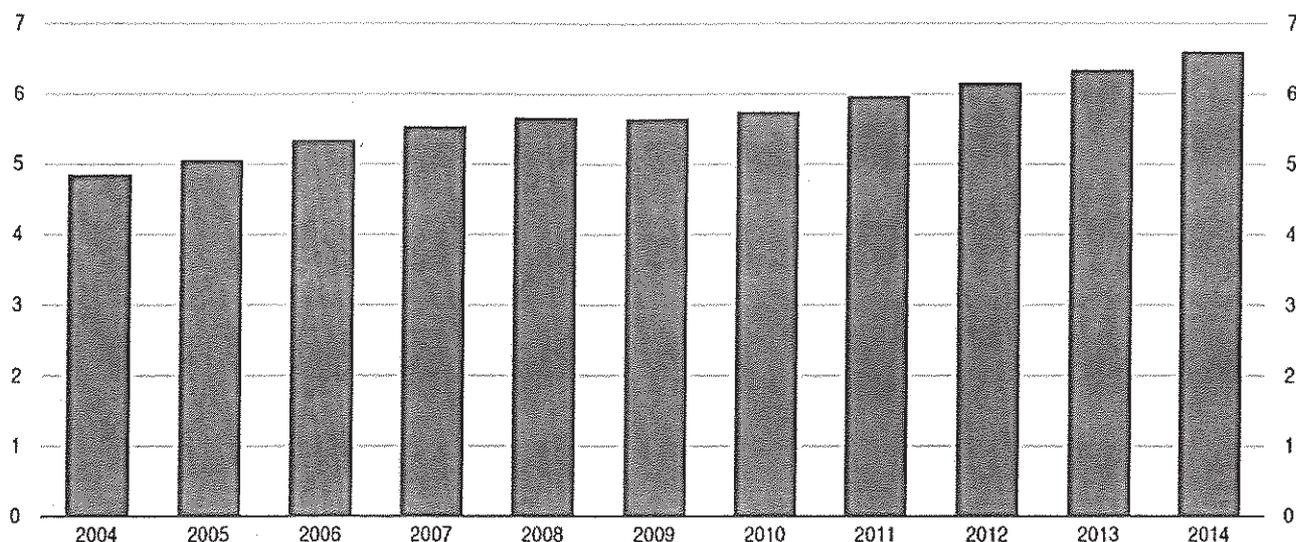
Selon les estimations de la Commission européenne, la création du grand marché intérieur a permis, depuis 1993, une augmentation du revenu de l'Union européenne de l'ordre de 1,1 à 1,5% par an et la création de 2,5 millions d'emplois.

Source : « Une mise en perspective économique de la construction européenne »,  
Fondation Robert Schuman, 2005.

\* Exsangue : qui a perdu beaucoup.

## DOCUMENT 2

### Exportations intra-UE (Union européenne) de services entre 2004 et 2014 (en % du PIB de l'UE)



Source : Eurostat, 2016.

Lecture : En 2004, les exportations de services entre les États membres de l'UE correspondent à 4,8% du PIB de l'UE.

## DOCUMENT 3

Les missions du Système européen de banques centrales (SEBC) et de l'Eurosystème sont définies dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE). [...] L'Eurosystème est constitué de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres de l'UE dont la monnaie est l'euro. [...]

L'article 127, paragraphe 1, du traité définit l'objectif principal de l'Eurosystème :

« L'objectif principal du Système européen de banques centrales [...] est de maintenir la stabilité des prix ».

Il poursuit ainsi : « Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union [...] ».

L'UE poursuit de nombreux objectifs (article 3 du traité sur l'Union européenne), au nombre desquels figure le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix et une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social. Par conséquent, la stabilité des prix constitue non seulement l'objectif principal de la politique monétaire conduite par la BCE mais aussi un objectif de l'Union européenne dans son ensemble.

Source : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)